

République Française  
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du COMITE DE DIRECTION  
SÉANCE DU 20/12/2022

QUESTION N°12

OBJET : VALIDATION DE COMPTOIRS COMMERCIAUX SUR LE SITE DES NEUF ECLUSES DE  
FONSERANES

Référence service : OTCBM/DIR

Rapporteur : Robert MENARD

Mesdames, Messieurs,

L'Office de Tourisme exerce une compétence qui consiste à assurer la promotion touristique du territoire et des équipements communautaires. Il développe également l'exploitation et la gestion d'équipement d'intérêt communautaire jouant un rôle structurant dans le développement touristique du territoire.

Par délibération de l'Agglomération du 5 décembre 2019, question 302, l'Office de tourisme est notamment chargé de gérer les ports de Béziers Méditerranée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans ce cadre, les Conventions d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public aux fins d'exploitation sont conclues en vue de l'installation d'activités nautiques commerciales en rapport avec l'utilisation et le développement des ports et de l'Orb. Par ailleurs, la délibération du 8 décembre 2016 de l'agglomération entérine la cession à l'Office de tourisme de conventions d'occupation temporaire sur le site de Fonseranes relatives au bâtiment du coche d'eau.

Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire est déposée par l'Office de Tourisme le 3 novembre 2022, relative à l'exploitation d'une activité de Yachting située sur les ports de l'Agglomération à Sérignan pour 2023.

Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire est déposée par l'Office de Tourisme le 10 octobre 2022, relative à l'exploitation de comptoirs commerciaux située sur le site des 9 écluses de Fonseranes à Béziers de 2023 à 2025.

Après instruction, l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée met en œuvre les COT suivantes :

- COT n°9 Type d'exploitation : exploitation commerciale pour l'attribution de comptoirs commerciaux sur le site des 9 écluses de Fonseranes. Nom de l'exploitant : Sas le Capitan les bateaux du soleil, Khadija Meddahi, 6 rue Chassefiere 34300 Agde. Tarifs : 2500,00 € TTC annuelle.

- COT n°10 Type d'exploitation : exploitation commerciale pour l'attribution de comptoirs commerciaux sur le site des 9 écluses de Fonseranes. Nom de l'exploitant : Cap au Sud, Barbara Ferreri, 4 rue André Malraux 34410 Sérignan. Tarifs : 2500,00 € TTC annuelle.

- COT n°11 Type d'exploitation : exploitation commerciale pour l'attribution de comptoirs commerciaux sur le site des 9 écluses de Fonseranes. Nom de l'exploitant : Le Petit Train de Valras, Frédéric Muriel, Rue du Merlot 34 350 Vendres Tarifs : 2500,00 € TTC annuelle.

- COT n°12 Type d'exploitation : exploitation commerciale pour l'attribution de comptoirs commerciaux sur le site des 9 écluses de Fonseranes. Nom de l'exploitant : La compagnie des bateaux du Midi, Patrick Bonnet, 27 quai du port neuf 34500 Béziers Tarifs : 2500,00 € TTC annuelle.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le choix de la tarification des sociétés indiquées ci-dessus pour l'exploitation du domaine public aux fins d'activités commerciales pour les activités de comptoirs commerciaux à Fonseranes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 13  
Présents :  
(titulaires et suppléants ) 14

Suffrages exprimés :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jours, mois et ans susdits

Pour expédition conforme,

Monsieur Robert MENARD

Président  
de l'Office de Tourisme Communautaire  
Béziers Méditerranée

Publié le : 23 DEC. 2022

Certifié exécutoire  
Le Président

